

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

**LE TAILLAN MEDOC - Aménagement paysager du domaine culturel de la Haye :
création d'un arboretum - Contrat de co-développement 2012-2014 - Subvention
d'investissement - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune du Taillan-Médoc, dotée d'un riche patrimoine naturel, souhaite favoriser les continuités écologiques en intégrant notamment des aménagements paysagers.

À cette fin, elle mène une action de protection et de valorisation d'un espace naturel boisé classé au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), situé au domaine de la Haye. Cette action s'intègre au projet global de pôle culturel : création d'un arboretum, aménagement de zones de cheminement piétonniers, travaux de taille et d'abattage.

Le domaine culturel de la Haye a fait l'objet d'une approche environnementale et paysagère.

1 - Description du site

Le site du domaine de la Haye se situe au nord de la commune, à proximité de l'avenue de la Boétie.

L'adresse postale de l'équipement est : 8 rue de Calavet, 33220 Le Taillan-Médoc.

2 - L'objet de la demande de subvention d'investissement

L'aménagement du domaine culturel de la Haye poursuit les objectifs suivants :

- préserver et valoriser l'espace boisé classé existant ;
- garantir les continuités écologiques de cet espace avec le parc des Jalles et la forêt ;
- concilier bâti ancien et moderne.

La commune a sollicité l'Office National des Forêts afin de réaliser une expertise de l'état sanitaire des arbres de l'espace boisé classé. Ainsi, des arbres remarquables ont été identifiés et seront valorisés auprès du public par la création d'un arboretum et l'installation de bornes pédagogiques.

Les aménagements paysagers des abords du pôle culturel respectent les techniques de développement durable :

- minimisation des besoins en eau (plantation de lierre couvre-sol, gazon rustique, etc.) ;
- utilisation du paillage issu des travaux d'élagage de l'espace boisé classé ;
- plantation d'essences locales (chêne, bouleaux, houx, etc.) ;
- végétalisation des murs et clôtures.

3 - Budget prévisionnel

Par délibération de son Conseil municipal du 5 juin 2014, la commune du Taillan-Médoc sollicite le soutien technique et financier de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la réalisation de l'aménagement paysager du domaine culturel de la Haye.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PRÉVISIONNEL € H.T.			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Mise en valeur du bois	26 511	Communauté urbaine de Bordeaux	27 422
Travaux de paysagement	25 000		
Balisage, signalétique arboretum	3 333	Commune du Taillan Médoc	27 422
Total dépenses	54 844	Total recettes	54 844

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2012-2014 conclu avec la commune du Taillan-Médoc, dans la fiche action n° 9 « Arboretum du domaine de la Haye ».

4 - Cette demande de subvention est conforme aux principes du dispositif d'aide financière aux Projets Nature

La demande de la commune du Taillan-Médoc fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière aux Projets Nature validé par la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011, notamment au titre des "Études d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages".

- Intérêt communautaire : préservation d'espaces de nature en milieu urbain situés dans une trame naturelle et paysagère.
- Ouverture ou service rendu au public : les habitants de l'agglomération bordelaise ainsi que ceux des territoires voisins dont le Médoc ; de nombreuses activités, espace associant nature et culture en milieu urbain.
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : espace boisé classé au P.L.U. ; techniques de développement durable.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 27 422 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'art. L5215-26 relatif au versement de fonds de concours,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 relative à la démarche et à la présentation des contrats de co-développement 2012-2014,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière aux projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE cette subvention s'inscrit dans le cadre de la fiche action n° 9 « Arboretum du domaine de la Haye » du contrat de co-développement 2012-2014 de la commune

DÉCIDE

Article 1 – Une subvention d'investissement d'un montant de 27 422 € est attribuée à la commune du Taillan-Médoc au titre de l'étude pour l'aménagement paysager du domaine culturel de la Haye : création d'un arboretum.

Article 2 – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2014 en section d'investissement, opération « Autres Projets Nature » 05P012O002, chapitre 204, article 2041411, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 14 NOVEMBRE 2014

M. NOËL MAMERE